

23 mars 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL HOLDING

(Eurolist)

Par un courrier du 21 février 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 17 mars, la société UBS AG (CH – 8098, Zurich, Suisse), agissant pour le compte de sociétés de gestion du groupe UBS qui agissent de concert vis-à-vis de la société UNIBAIL HOLDING¹, a déclaré que celles-ci ont franchi en baisse, le 7 mars 2006, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société UNIBAIL HOLDING et détiennent, 1 943 250 actions UNIBAIL HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 4,26% du capital et des droits de vote de cette société².

¹ Cf. D&I 206C0559 en date du 20 mars 2006.

² Sur la base d'un capital composé de 45 618 554 actions représentant autant de droits de vote.